

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le 28 mai 2015 à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Gilbert Cardinal, Geneviève Gilbert et Michel Lavoie.
La conseillère Marie-Josée Rochon est absente.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux (aucun)
4. Finance et trésorerie (aucun)
5. Administration générale
 - 5.1 Correction du *Règlement d'emprunt numéro 15-887 pour autoriser la Municipalité à participer au programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 555 420 \$ réparti sur une période de 15 ans*
 - 5.2 Embauche d'un technicien en assainissement des eaux
 - 5.3 Embauche d'une secrétaire-réceptionniste temporaire
 - 5.4 Embauche d'une préposée temporaire au bureau d'information touristique
 - 5.5 Appui au Conseil d'établissement des écoles de Saint-Donat
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1 Demande de dérogation mineure (aucune)
 - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucune)
 - 6.3 Demande de permis de lotissement (aucune)
 - 6.4 Adoption finale du *Règlement numéro 15-905 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 91-351 tel qu'amendé, afin d'autoriser un usage communautaire de type « institutionnel et administratif » dans la zone C02-18*
7. Loisirs sportifs et culturels
 - 7.1 Demande d'aide financière de la relève fraye
8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments
 - 8.1 Mandat pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide
 - 8.2 Demandes d'installation de bouées
9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)
10. Divers
11. Période d'information
 - 11.1 Nettoyage d'un puits d'eau potable
 - 11.2 Inspecteurs de la MRC présentement sur le territoire
 - 11.3 Sortie du bulletin municipal du printemps
 - 11.4 Suite des résultats du concours Géo Plein air
 - 11.5 Ouverture officielle du nouveau Marché des fermiers le 14 mai dernier
 - 11.6 Brunch-conférence pour le 25^e anniversaire de la Shédo le 24 mai dernier
 - 11.7 Lancement de la Politique des saines habitudes de vie le 26 mai dernier
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La secrétaire-trésorière et directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

15-05-190 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté.

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

4. Finances et trésorerie (aucun)

5. Administration générale

5.1 Correction du Règlement d'emprunt numéro 15-887 pour autoriser la Municipalité à participer au programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 555 420 \$ réparti sur une période de 15 ans

15-05-191 Attendu l'adoption de ce règlement lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 19 janvier 2015 (résolution numéro 15-01-012) ;

Attendu le respect du processus d'approbation réglementaire inhérent et la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec pour analyse ;

Attendu la nécessité d'apporter certaines précisions à l'article 2 du *Règlement numéro 15-887*;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de remplacer l'article 2 du *Règlement numéro 15-887 pour autoriser la Municipalité à participer au programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 555 420 \$ réparti sur une période de 15 ans* par le texte suivant :

Article 2

Afin de procéder à la dépense totale visée par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de 555 420 \$.

Voici le détail de ce montant :

<i>Estimé de la participation financière</i>	<i>400 000 \$</i>
<i>Achat du terrain constituant les lots ci-dessous :</i>	<i>131 500 \$</i>
<i>P. 30-28, 30-29, 30-30 et 30-31, rang 2, canton de Lussier (matricules 4831-91-2551, 4831-92-0510, 4831-81-9499 et 4831-81-8885)</i>	
<i>Taxes nettes</i>	<i>s. o.</i>
<i>Financement temporaire 2,5 %</i>	<i>13 290 \$</i>
<i>Frais d'emprunt 2,0 %</i>	<i>10 630 \$</i>

5.2 Embauche d'un technicien en assainissement des eaux

15-05-192 Attendu les besoins de la Municipalité d'avoir les services d'un technicien en assainissement des eaux notamment en vue d'un congé parental au sein du Service de l'environnement ;

Attendu que suivant le dépôt de candidatures, des entrevues ont été effectuées et un candidat a été retenu pour ce poste ;

Attendu que ledit candidat possède les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction ;

Attendu la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et du directeur du Service de l'environnement ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Jonathan Grenon, à titre de technicien en assainissement des eaux temporaire, pour une période approximative d'un an soit au cours du congé parental prévu à compter du mois d'août 2015 au sein du Service de l'environnement, le tout conformément aux termes de la convention collective présentement en vigueur.

5.3 Embauche d'une secrétaire-réceptionniste temporaire

15-05-193 Attendu le besoin de remplacement d'une employée pour un congé de maternité au sein des services des Loisirs sportifs et culturels ainsi que des Parcs et Bâtiments ;

Attendu qu'après l'affichage de poste, des entrevues ainsi que des tests techniques ont été effectués et une candidate a été retenue pour ce poste ;

Attendu que ladite candidate possède les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction ;

Attendu la recommandation favorable de la directrice générale adjointe ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Josée Vienneau à titre de secrétaire-réceptionniste temporaire, pour une période de 6 mois soit du 25 mai au 27 novembre 2015, le tout conformément aux termes de la convention collective présentement en vigueur.

5.4 Embauche d'une préposée temporaire au bureau d'information touristique

15-05-194 Attendu la vacance d'un poste au bureau d'information touristique suivant la nomination d'une préposée à la bibliothèque municipale ;

Attendu qu'après l'affichage de poste, des entrevues ont été effectuées et une candidate a été retenue pour ce poste ;

Attendu que ladite candidate possède les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction ;

Attendu la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Maryse Régimbald à titre de préposé temporaire au bureau d'information touristique, et ce, à compter du 3 juin 2015, le tout conformément aux termes de la convention collective présentement en vigueur.

5.5 Appui au Conseil d'établissement des écoles de Saint-Donat

15-05-195

Attendu les représentations transmises au conseil municipal par le Conseil d'établissement de l'école Sacré-Cœur ;

À ce fait, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer officiellement le Conseil d'établissement de l'école Sacré-Cœur de Saint-Donat dans sa démarche auprès de la Commission scolaire des Laurentides afin de conserver nos acquis en matière d'enseignement et d'encadrement scolaires et assurer la pérennité et la promotion de nos écoles, puisque la Municipalité est soucieuse du bien-être de ses enfants.

Le conseiller Luc Drapeau demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

6.4 Adoption finale du Règlement numéro 15-905 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 91-351 tel qu'amendé, afin d'autoriser un usage communautaire de type « institutionnel et administratif » dans la zone C02-18

15-05-196

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Règlement numéro 15-905

Modifiant le Règlement sur le zonage numéro 91-351 tel qu'amendé, afin d'autoriser un usage communautaire de type « institutionnel et administratif » dans la zone C02-18

Attendu l'intention de la Municipalité d'ajouter à cette zone des établissements à caractères institutionnels et administratifs ;

Attendu que la modification respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Attendu que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

Attendu que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation par la MRC de Matawinie ;

Attendu la recommandation favorable transmise par le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 15-04-031, adoptée lors de la réunion du 9 avril 2015 ;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé le 13 avril 2015 ;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 13 avril 2015 par la résolution 15-03-077;

Attendu qu'une consultation publique s'est tenue le 5 mai 2015 à 19 h ;

Attendu que le deuxième projet de règlement a été adopté le 5 mai 2015;

Attendu que l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le 2^e projet de règlement a été dûment donné le 8 mai 2015;

Attendu que le nombre suffisant de demandes reçues afin que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de cette zone et de toute zone contiguë n'a pas été atteint ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

Article 2

L'annexe B, grille des usages et normes pour la zone numéro C02-18, du *Règlement sur le zonage numéro 91-351* est modifiée afin d'autoriser l'usage communautaire de type « institutionnel et administratif », soit par l'ajout d'une nouvelle colonne portant le numéro 2105, laquelle est annexée au présent règlement et en fait partie intégrante.

Par l'ajout d'une nouvelle colonne, les normes prescrites relatives au terrain, aux marges et aux bâtiments sont spécifiées en regard de l'implantation d'un type de construction de cette classe d'usage sur un terrain ayant une superficie minimum de 575 mètres carrés.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 28 mai 2015.

Signé: Sophie Charpentier
Sophie Charpentier,
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Signé: Joé Deslauriers
Joé Deslauriers, maire

7. Loisirs sportifs et culturels

7.1 Demande d'aide financière par l'Association Orign'arc dans le cadre de la « Relève fraye »

15-05-197 Attendu la demande d'aide financière de l'Association Orign'arc dans le cadre d'un projet appelé « Relève fraye », permettant aux enfants de pêcher à partir du quai municipal au parc des Pionniers ;

Attendu que les organisateurs de la relève fraye doivent acheter d'avance les poissons et les conserver dans un bassin provisoire ;

Attendu que cette activité est intégrée depuis deux ans à de la fête de la Famille et de l'Environnement organisée par la Municipalité en juin ;

Attendu que cette activité de pêche est très appréciée par la population ;

Attendu la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un montant de 1 000 \$ à l'Association Orign'arc pour l'achat de poissons en vue de l'activité de pêche du 6 juin prochain et que cette somme soit prélevée au sein du code budgétaire 02-690-00-970.

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Mandat pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide

15-05-198 Attendu que le 19 janvier 2015, par sa résolution numéro 15-01-023, la Municipalité confirmait sa participation au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière de type chlorure de calcium liquide, concentration 35 % et donnait pleine autorité à l'UMQ pour le processus d'appel d'offres ;

Attendu que suivant l'ouverture des soumissions, il a été constaté une hausse substantielle du prix au litre pour plusieurs raisons dûment justifiées par l'UMQ au sein d'un courriel en date du 5 mai 2015 ;

Attendu que l'augmentation du prix du produit a fluctué de près de 0,11 \$/litre par rapport à l'an passé et que le budget municipal actuel a été calculé en considérant une augmentation de seulement 0,02 \$/litre ;

Attendu que pour répondre aux besoins d'épandage sur le territoire de la Municipalité, la quantité d'achat planifiée de 600 000 litres doit être respectée ;

Attendu le rapport du directeur du Service des travaux publics à cet effet ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat pour la fourniture et l'épandage de 600 000 litres de chlorure de calcium liquide à la firme Somavrac c. c. pour un montant total de 209 990,34 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément l'appel d'offres lancé par l'UMQ. Est également résolu que, pour assumer une partie des coûts supplémentaires non prévus, une somme de 40 000 \$ soit prélevée au surplus accumulé de la Municipalité et que le solde de ladite dépense soit imputé au code budgétaire 02-320-01-629.

8.2 Demande d'installation de bouées

15-05-199

Attendu les différentes demandes reçues d'associations ou de citoyens, savoir :

- installation de bouées de navigation sur le lac La Clef,
- installation d'une bouée de navigation et de 7 bouées d'avertissement de haut-fond et récif au lac Sylvère,
- ajout de bouées dans la baie de la *Dam* au lac Ouareau en plus de l'interdiction du parcours de ski nautique,
- ajout d'une bouée indiquant la limite de vitesse au lac Croche;

Attendu l'analyse de ces demandes par le sous-comité « bouées » du Comité patrouille nautique;

Attendu que selon Transports Canada, la Municipalité a le devoir de signaler de façon raisonnable les limites de vitesse sur les plans d'eau, mais n'est pas dans l'obligation de faire l'installation de bouées d'obstacle;

Attendu que les parcours de ski nautique ne sont pas de juridiction municipale mais plutôt fédérale;

Attendu les recommandations du directeur du Service des parcs et bâtiments;

Attendu que 14 bouées sont aussi à changer pour se conformer à réglementation fédérale en vigueur;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'installer une bouée de limite de vitesse à proximité de l'immeuble situé au 635, chemin Saint-Guillaume, au niveau du bassin numéro un au lac Croche;
2. d'installer une bouée de limite de vitesse au lac La Clef en plus d'un panneau d'information au coin des chemins Clef-du-Pimbina, Lac-Provost Nord et Lac-Baribeau;
3. d'installer une bouée de limite de vitesse supplémentaire au lac Sylvère afin de baliser la rive « est » du lac;
4. d'installer des bouées de limite de vitesse dans la baie de la *Dam* au lac Ouareau en remplacement des bouées vertes et rouge;
5. de remplacer les 14 bouées non conformes afin de se conformer à la réglementation présentement en vigueur en plus de l'achat d'une bouée pour le lac Blanc;
6. que l'achat de ces nouvelles bouées et signalisation, évalué à environ 21 000 \$, soit attribué au surplus accumulé.

9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)

10. Divers (aucun)

11. Période d'information

- 11.1 Nettoyage du puits d'eau potable numéro 3
- 11.2 Inspecteurs de la MRC présents sur le territoire
- 11.3 Sortie du bulletin municipal du printemps
- 11.4 Suite des résultats du concours Géo Plein air
- 11.5 Ouverture officielle du nouveau Marché des fermiers le 14 mai dernier et ouverture d'un nouveau centre de jardin et du nouveau salon de bronzage
- 11.6 Brunch-conférence pour le 25^e anniversaire de la Shédo le 24 mai dernier
- 11.7 Lancement de la Politique des saines habitudes de vie le 26 mai dernier
- 11.8 Invitation à la fête de la Famille et de l'Environnement le 6 juin prochain

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- o Commentaire sur le bon travail des cols bleus lors de la réparation d'un dégât d'eau dans la rue Saint-Paul

13. Fermeture de la séance

15-05-200 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 19 h 50.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers
Maire